



COMMISSION RÉGIONALE FOOTBALL ENTREPRISE PROCES-VERBAL N° 7

Le 24 mars 2022
Siège de la Ligue
Lisieux

Présents : LECHEVALIER Antoine (président de la Commission)
CHARHANI Jérémie, MARIE Jacques, BERNIERES Jocelyn, NOUET Gilbert, DANCEL Guy, DUMETZ Sébastien,

Excusés : BAILLARD Patrick (responsable du pôle compétition)

Assiste :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux.

1- APROBATION PROCES VERBAUX

La Commission adopte à l'unanimité le procès-verbal n°6 en date du 17.02.2022

2- COUPE DE NORMANDIE FOOTBALL ENTREPRISE

TIRAGE DES 1/4 DE FINALE DE LA COUPE DE NORMANDIE FOOTBALL ENTREPRISE

L'ensemble des rencontres auront lieu le 16.04.2022 à 15h, sauf indication contraire.
Le tirage est réalisé par M. DANCEL Guy, membre de la Commission.

1. AS DRESSER RAND / AS MASSELIN
2. SAFRAN NACELLES / AGS FC
3. FC HAPTEL ET BATIMENT / R.C DU PORT DU HAVRE
4. LE HAVRE FC BISTROT / CA CHEMINOTS STEPHANAIS



TIRAGE DES 1/2 FINALES LA COUPE DE NORMANDIE FOOTBALL ENTREPRISE

La commission procède au pré-tirage des ½ finales de Coupe de Normandie.
Les rencontres auront lieu 21/05/2022 :

1. Vainqueur Match 3 / Vainqueur match 1
2. Vainqueur match 2 / Vainqueur match 4

3- COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE :

La Commission prend note des informations rapportées pour la Coupe National Football Entreprise de la saison prochaine :

- Une demande a été faite pour un retour des phases de poule en phase Nationale
- La fédération souhaite qu'un sponsor soit associé à la compétition afin de pouvoir relancer ces phases de poule
- Des discussions sont en cours afin d'obtenir un sponsor l'année prochaine

4- AFFAIRES A EXAMINER / COURRIERS :

23856589 – R1 FE – 12.03.2022 – RC DU PORT DU HAVRE / AC RENAULT CLEON

Forfait déclaré de l'AC RENAULT CLEON le vendredi 11.03.2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier, Donne match perdu par forfait au club de l'AC RENAULT CLEON sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du RC DU PORT DU HAVRE sur le score de 3 à 0

Dit que le club est déclaré forfait général suite à son 3^{ème} forfait.

Conformément à la réglementation, l'AC RENAULT CLEON est classé dernier, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis, les matchs non encore disputés, sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 buts à 0.

Inflige au club de l'AC RENAULT CLEON l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de deux cent soixante-douze (272) euros (0 euros déjà perçus) directement débités sur le compte club.

23855366 – R2 FE – 05.02.2022 – US TCA ROUEN 2 / AS ROBERT MASSELIN

Forfait non déclaré de l'US TCA ROUEN

La Commission,

Considérant le rapport de l'arbitre,

Donne match perdu par forfait au club de l'US TCA ROUEN sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AS ROBERT MASSELIN sur le score de 3 à 0

Inflige au club de l'US TCA ROUEN l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de cent deux (102) euros directement débités sur le compte du club.

Décide que les frais de déplacement des arbitres de la rencontre seront à supporter par l'US TCA ROUEN, directement débités sur le compte du club.

Transmet au service comptabilité de la Ligue.



23855375 - REG 2 FE - 12.03.2022 - LABELLE ST PIERRE V. / A. PERS. HOSPI. SOTTEVILLE
Forfait déclaré de A. PERS. HOSPI. SOTTEVILLE le vendredi 11.03.2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier, Donne match perdu par forfait au club de A. PERS. HOSPI. SOTTEVILLE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de LABELLE ST PIERRE V. sur le score de 3 à 0

Inflige au club de A. PERS. HOSPI. SOTTEVILLE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux soixante-huit (68) euros directement débités sur le compte du club.

COURRIER DE M. LERESTEUX DU 21.03.2022 :

Réponse du Comité de Direction au courrier de la Commission.

La Commission prend note de la dérogation accordée par la Comité de Direction :

Pierre LERESTEUX fait état du courrier reçu de la Commission Régionale du Football Entreprise. Dans le cadre de son projet de développement, elle propose aux clubs « Libre » de créer une section Football Entreprise.

Néanmoins cela implique, comme l'indique les Règlements Généraux, de s'enregistrer avec un second numéro d'affiliation ce qui contraint les clubs à régler des frais de mutations lorsque, au sein de la même association, les joueurs « libre » souhaitent s'orienter vers le club « entreprise ».

A cet effet, la Commission sollicite la bienveillance des membres du Comité de Direction afin d'exonérer les clubs de ces frais et ce, afin de redynamiser les championnats de Football Entreprise.

Après échanges, les membres accordent cette aide exceptionnelle uniquement pour les clubs concernés par cette démarche et pour une durée de 2 saisons correspondant à la fin de la mandature.»

COURRIER DE SAINT PIERRE BATIMENT ET DE L'AS CHU ROUEN

Courrier concernant le remboursement des frais d'engagement en Coupe Nationale Football Entreprise.

La Commission,

Va prendre en charge le remboursement de ces frais d'engagements pour les deux clubs, avec l'accord de la Direction de la Ligue.

Transmets au service comptabilité.

5- DEVELOPPEMENT DU FOOTBALL ENTREPRISE :

La Commission a obtenu un accord de principe de la part de la direction des armées pour l'arrivée dès la saison prochaine d'équipes de la douane, des armées et de gendarmerie dans nos championnats. Notamment sur les agglomérations de Rouen, Val de Reuil, Vernon, Evreux, Le Havre, Caen, Cherbourg.

La saison prochaine, la Commission voit se profiler :

- En REG 3 : arrêt de l'AS DRESSER RAND et peut-être du FC BISTROT LE HAVRE
- En REG 2 : Le retour de l'AS CHU ROUEN et APTAR LE VAUDREUIL, la montée de SAFRAN NACELLES en REG 2
- En REG 1 : Un possible retour de TOTAL LE HAVRE
- La création de plusieurs groupements :
 - o AS CHU ROUEN / AGS FC
 - o CA CHEMINOTS S / APTAR LE VAUDREUIL
 - o TCA ROUEN / ASPEN

Plusieurs clubs libres semblent intéressés par la création d'une filière Football Entreprise :

- CO CLEON
- ESJM EVREUX
- SC FRILEUSE
- AC ST ROMAIN C



- US EPOUVILLE
- SC OCTEVILLE SUR MER
- ESM GONFREVILLE
- SS GOURNAY

La Commission propose d'organiser une réunion des clubs, le mardi 26/04/2022.

6 - SEANCE

La séance est levée à 20H30.

Prochaine réunion de la Commission prévue

Le président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE

